

les lois sur la sécurité de la vieillesse et sur l'assistance-vieillesse en vue de permettre le versement de pensions sans égard au pays de résidence c) de procurer aux bénéficiaires de pensions des logements par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement ou de quelque autre organisme de l'État, d) de modifier la loi sur l'assistance-vieillesse en vue de porter le revenu permis à \$2,000 dans le cas des personnes mariées et à \$1,600 dans le cas des célibataires, e) de modifier la loi sur les invalides en vue d'élargir la définition du mot invalide?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il répondu à ces requêtes et quelle a été la teneur des réponses?

TRANSMISSIONS—GROUPES ET PIÈCES

Question n° 51—M. Broome:

1. Quelle est la valeur des groupes et des pièces des transmissions automatiques que les fabricants d'automobiles ont importés des États-Unis au cours des années 1955, 1956 et 1957?

2. Quels sont les droits de douane à l'égard a) des transmissions complètes utilisées dans le montage des automobiles, b) de leurs pièces?

ROUTES, PONTS, ETC.—AIDE AUX PROVINCES

Question n° 57—M. Argue:

1. Durant les années financières 1956-1957 et 1957-1958, quelles sommes globales le gouvernement fédéral a-t-il dépensées dans chaque province pour a) les routes, b) les ponts, c) les croisements de voies superposées?

2. Sur le montant global dépensé durant chaque année financière, quelles sommes a-t-on versées à chaque gouvernement provincial et quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il lui-même versées pour des travaux de son ressort?

PUBLICITÉ FÉDÉRALE

Question n° 69—M. McIlraith:

Quels sont les noms des agences de publicité dont chaque ministère du gouvernement avait retenu les services, a) le 1^{er} avril 1957, b) le 1^{er} avril 1958?

DISPOSITIONS FÉDÉRALES POUR DIMINUER LES PERTES DE VIE SUR LES ROUTES

Question n° 71—M. Houck:

1. Quel a été au Canada, en 1957, le nombre de personnes mortes par suite d'accidents d'automobile et de la route?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il recueilli des renseignements sur les projets ou programmes destinés à diminuer les pertes de vie résultant d'accidents d'automobile ou de la route?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il pris des dispositions pour communiquer ces renseignements ou pour aider à diminuer les pertes de vie?

DEMANDES DE DOCUMENTS

INONDATION DANS LA BEAUCE, PROVINCE DE QUÉBEC

Demande n° 10—M. Racine:

Copie de toute correspondance échangée entre la ville de Beauceville et toute personne ou toutes personnes, d'une part, et le gouvernement fédéral, d'autre part, concernant l'inondation causée par la rivière Chaudière en décembre dernier.

(La motion est adoptée.)

GRANDS LACS ET SAINT-LAURENT—ÉTUDE DES INSTALLATIONS REQUISES

Demande n° 12—L'hon. M. Chevrier:

Copie de l'étude ou du relevé que le ministère des Travaux publics, ou l'un de ses fonctionnaires, a effectué au sujet des installations qui seront requises aux ports et havres situés sur la route des Grands lacs et du Saint-Laurent, par suite de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent et de l'ouverture, en 1959, de cette route navigable de 27 pieds de profondeur, notamment au sujet des améliorations à apporter aux ouvrages de havres et de rivières auxdits ports.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, cette motion tend à obtenir le dépôt de rapports rédigés par des fonctionnaires du ministère à l'intention de fonctionnaires supérieurs du même ministère et, en tant que tels, je crois qu'ils sont confidentiels et ne devraient pas être déposés.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, si j'ai présenté cette motion c'est à cause d'une discussion qui a eu lieu au cours du débat sur les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics. J'aimerais citer la page 976 du Hansard du 6 juin 1958 qui dit:

J'ai simplement voulu lui signaler...

C'est-à-dire signaler au ministre, ...qu'il devrait traiter tous les ports de la même façon, et pour cela, à mon avis, on doit faire un relevé ou une étude.

Un peu plus loin, le ministre a dit:

On l'a déjà fait pour presque tous les ports.

A quoi j'ai répondu:

J'en suis heureux. Si on l'a fait, j'espère que les résultats seront mis à la disposition de ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

Il serait utile de communiquer à la Chambre les relevés de ports pour nous renseigner sur les améliorations qu'on y envisage.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, ces enquêtes sont effectuées par les fonctionnaires du ministère dans l'exercice de leurs fonctions. Nous ne pouvons révéler des rapports confidentiels du genre. Si on devait le faire dans le cours des besognes administratives, nous nous trouverions dans une situation intenable. A la page 251 de Bourinot, 4^e édition, je lis le passage suivant:

On estime que la coutume de demander les rapports présentés par de hauts fonctionnaires à des ministères particuliers du gouvernement se prête à de graves objections. Quant aux "documents confidentiels" qui se transmettent entre les fonctionnaires d'un ministère, M. l'Orateur Peel fait observer que: "Ils ne sont pas nécessairement déposés sur le Bureau de la Chambre, surtout si le ministre déclare qu'ils sont de caractère confidentiel."

Les rapports que demande le député de Laurier étant de caractère confidentiel, j'estime qu'ils ne doivent pas être déposés.